

Séance du 2 novembre 2022

Délibération n° 2022_27

L'an deux mille vingt-deux, le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 octobre 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, DANDRÉ Fabien, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DESTRUHAUT Thierry, RENARD Jeanne et ROTH Odile.

Objet : Fermeture du Passage à niveau piéton n°20

Monsieur le Maire expose que suite au diagnostic de sécurité réalisé le 28 septembre 2022 en présence de SNCF Réseau et de la Préfecture, il a été proposé de supprimer le passage à niveau piéton n° 20 en raison de son inutilisation. Il précise que c'est la SNCF qui va procéder à sa condamnation. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la suppression de ce passage à niveau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la suppression du Passage à niveau piéton n°20
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait conforme,

Saint-Martin-d'Oney, le 7 novembre 2022

Le Maire, Philippe SAËS

